

**ASSEMBLEE GENERALE  
CLEGUEREC LE SAMEDI 5 AVRIL 2014  
RAPPORT MORAL**

Je remercie tous les éleveurs et utilisateurs présents pour cette assemblée générale.

Cléguérec nous accueille à nouveau. Je remercie chaleureusement Marc Ropers, maire de la commune, pour la mise à disposition de la salle. J'en profite pour le féliciter lui et son équipe pour leurs réélections aux dernières municipales.

Un certain nombre de personnalités nous font l'honneur de leur présence et j'espère qu'elles pourront répondre à toutes nos interrogations : je remercie donc Monsieur Michel Morin, vice-président du Conseil régional, fidèle à notre assemblée générale depuis 3 ans, ainsi que le personnel de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation.

Le conseil d'administration a souhaité en préparant cette assemblée générale vous montrer qu'au syndicat, il y avait une équipe qui travaille tout au long de l'année, c'est pourquoi, je suis entouré de mes deux vice-présidents, Isabel Connan et Jean Michel Quéré, d'André Plessis, secrétaire, et de Roland Couloumat, administrateur du syndicat, trésorier de France TRAIT et administrateur de la Société Française des Equidés de Travail, la « fameuse » SFET.

J'ai été successivement vice-président d'Yves Jego puis de Pierre Durand. Je les remercie aujourd'hui devant vous ainsi que les différents présidents qui se sont succédés pour leur dévouement à l'égard du cheval breton. Ce n'est qu'en endossant la fonction de président à l'issue de la dernière assemblée générale, que j'ai jugé l'étendue du travail dans le contexte actuel.

Revenons dans le vif du sujet et abordons certaines de vos préoccupations :

Lors du salon de l'agriculture, la filière a accueilli le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, dans le hall 6 et lui a fait part de ses inquiétudes. J'ai donc échangé avec lui sur les problèmes que nous rencontrons avec l'absence de feuillets médicamenteux dans les certificats d'origines de nos vieilles juments et par conséquent l'impossibilité de les faire abattre aujourd'hui en France. Je lui ai rappelé que des animaux étrangers présents 6 mois sur le territoire français avaient le droit d'être abattus. Il n'est pas normal que nos animaux d'âge ne puissent pas au minimum prétendre « aux mêmes droits » que ces animaux dont on ne connaît pas l'histoire. Ces feuillets auraient dû être insérés par les agents des ex-Haras nationaux lors du passage de la directive du ministère de l'agriculture en 2008. Pour rappel, en 2009, en Bretagne, encore près de 50% des saillies se faisaient par l'intermédiaire des Haras nationaux. Valérie Olivier, déléguée nationale trait, étant aujourd'hui présente, j'espère qu'elle pourra nous apporter des éclaircissements et des nouvelles concernant cette première inquiétude des éleveurs.

Avec toutes ces affaires, le marché de la viande n'est guère florissant. Cependant, lors de la dernière foire de Maurs en mars dernier, les cours semblaient meilleurs. Je ne peux également que féliciter toutes les initiatives d'éleveurs qui font naître, élèvent, engraisent et commercialisent leur production en vente directe. Ce mode de commercialisation se développe mais il y a encore une marge de développement. Par exemple, des éleveurs du Lot se sont ainsi réunis pour créer une marque.

Concernant la monte publique, cette fois, c'est bel et bien la dernière. L'Institut Français du Cheval et de l'Equitation – France Haras, feront leur dernière saison de monte en 2014. La Bretagne est la dernière région de France où sera proposée de la monte en insémination artificielle à domicile. Ce maintien en 2014 n'a été possible que parce que la région Bretagne projette la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Public. J'espère que Michel Morin pourra nous apporter de nouveaux éléments sur le GIP du Cheval breton.

Si le GIP ne voyait pas le jour, le syndicat souhaiterait maintenir la mise à disposition d'une génétique collective en location. Le Syndicat est prêt à s'investir dans la gestion de ce pool d'étalons s'il peut compter sur le soutien de la région pour sa gestion et pour le renouvellement du parc d'étalons.

En 2014, c'est la fin des primes de concours et d'approbation jusqu'alors versées par le ministère de l'agriculture via l'IFCE.

Cependant, pour leur dernier versement, beaucoup d'éleveurs ont été recalés pour l'attribution de la prime, malgré la signature d'une charte en règle. J'interpelle ici Madame Valérie Olivier à ce sujet. Tout agriculteur qui effectue sa déclaration PAC dans les temps mais dont un ou plusieurs justificatifs sont manquants, reçoit un courrier de sa DDTM lui donnant une date butoir pour renvoyer les pièces manquantes... Malgré les efforts du syndicat pour solutionner certains dossiers, ils sont restés jusqu'à aujourd'hui en suspens. Y-a-t-il encore aujourd'hui des possibilités de rattrapage ?

Les socio-professionnels regroupés au sein de la SFET (Société Française des Équidés de Travail) saisissent l'opportunité pour monter un parcours d'épreuves spécifique à leurs besoins en les inscrivant dans une démarche plus globale visant à améliorer la mise en marche des produits d'élevage. En 2013, la SFET a repris la responsabilité de l'organisation des concours d'utilisation et sa gestion à titre expérimental pour préparer 2014.

Pour 2014, la SFET prendra à son compte l'intégralité des concours d'élevage (modèles et allures et utilisation) inhérents à ses 24 races rattachées. Profitons de ce bouleversement pour se prendre en main. Je compte sur Roland Couloumat pour vous fournir des éclaircissements sur cette nouvelle organisation.

De son côté, en 2013, le syndicat a choisi de soutenir ses éleveurs adhérents participant aux concours d'élevage sur les fonds propres qu'il génère (grâce notamment à l'entrée des cotisations, programmes d'élevage, et prestations diverses qu'effectue le syndicat pour le compte d'autres associations).

L'édition 2013 du concours national de la race a été une pleine réussite. Il a réuni de très nombreux visiteurs dans le cadre des journées du patrimoine. En 2014, il est reconduit à Lamballe, les 20 et 21 septembre ayant déjà reçu le soutien de Lamballe Communauté. Je regrette et condamne les incidents qui se sont produits en 2013 : étalon en liberté sur le champ de foire, vitres cassées dans l'écurie 4, ainsi que des vols. Cela nuit gravement à l'image de notre cheval, à ses éleveurs et à ses utilisateurs.

Pour finir, le syndicat des éleveurs du cheval breton est composé d'un conseil d'administration qui décide des orientations de la race. Le règlement de stud-book n'est pas figé. La race a évolué et continuera d'évoluer : les bretons d'hier différaient de ceux d'aujourd'hui, qui différeront de ceux de demain. Des choix ont été faits par les présidences successives afin de conserver un type, de limiter l'importance des marques blanches... Le jugement récemment rendu annulant la décision de la commission d'approbation ne remet nullement en cause les choix et les décisions prises par le stud-book ces dernières années sur le fond. C'est simplement la forme (rédaction du pv d'approbation) qui a été reproché par le tribunal administratif. Cependant, dans le contexte actuel, je pense qu'il est désormais important de laisser travailler le futur conseil d'administration avec sérénité pour que la race bretonne suive son temps et continue d'être appréciée des éleveurs et utilisateurs de toute la France pour ses différents débouchés qui sont la viande et l'utilisation.

Je laisse le soin à Julie Gobert de vous présenter le bilan des actions menées par notre syndicat en 2013.

**Guy LE CORFEC**  
**Le président**